

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Syndicat d'assainissement d'Issoire et de sa Région (SIREG)**

*Annexe : liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIREG mise à jour*

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2022

**Date d'affichage du compte-rendu :** 13 avril 2022

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** BRUNETTI Graziella

#### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 74

- Titulaires : 70

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 29

Absents excusés : 18

**Votants : 103**

#### **PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (74)**

AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José	PAGESSE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy	FERREIRA Fernando FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S) GARNAVAULT Philippe	PETEILH Sandra  PRADIER Laurent
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GILBERT Odile  GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre RKINA Mohammed  ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BŒUF Nicole BOISTARD Philippe BOURG François	GUILLAUME Julien  HOSMALIN Marc JAFFEUX Ophélie PAULZE Marie-Hélène (S)	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S)  SERRA Pierre
BRUN Pascale  BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier  THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
CHALLET Vincent  CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe LE MARREC Laurys LEGENDRE Denis  LEROY Véronique  LIVET Bertrand	VARISCHETTI Martine
COSTE Yves COSTON David COSTON Marie  CREGUT François	MALORON Annie MARIANY Marie-Line MARTINS Sandra  MEALLET Roger-Jean MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	
DENAIVES Catherine  DESVIGNES Jean DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel MOURGUE Isabelle	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (29)** ARNAULT Lionel à GARNAVAULT Philippe ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUITEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIAULT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDI Patrick ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (18)**

ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHABRILLAT Frédéric ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'une mise à jour des représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat d'assainissement d'Issoire et de sa Région (SIREG), Syndicat mixte fermé (SMF), est nécessaire suite au changement d'un représentant pour la commune d'Issoire.

### Règles de la représentation

La représentation de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIREG est fixée à 8 représentants pour la commune d'Issoire et 4 représentants pour chacune des autres communes membres (à savoir : Aulhat-Flat, Le Broc, Orbeil et Perrier), soit **24 représentants titulaires**.

### Règles électorales

Lors de l'élection des représentants des EPCI dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. L'élection des représentants de la communauté d'agglomération au sein du comité du syndicat a lieu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aussi, le conseil communautaire doit désigner les représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIREG à scrutin secret par vote électronique, et sur la base de la liste proposée et ci-annexée (*modification matérialisée en rouge*).

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

Il est proposé de désigner un nouveau représentant titulaire, de la communauté d'agglomération pour la commune d'Issoire au sein du SIREG, en remplacement de Madame Florence DUBESSY, démissionnaire, comme suit :

COMMUNE	TITULAIRE	NBE DE VOIX
ISSOIRE	BARRÉ Annick	103

**Il est procédé à la désignation du représentant titulaire de la communauté d'agglomération pour la commune d'Issoire au sein du SIREG à scrutin secret par vote électronique :**

- a. Droits de vote enregistrés dans le logiciel ..... 121
- b. Absents excusés .....
- c. Nombre de votants (présents + pouvoirs) .....
- d. Votes nuls ou blancs .....
- e. Votes « pour » .....
- f. Votes « contre » .....
- g. Abstentions .....
- h. Suffrages exprimés (c-d-g) .....
- i. Majorité absolue .....

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et notamment la compétence eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative aux modalités d'exercice des compétences eau, assainissement et eau pluviale urbaine ;

**VU** la délibération n° 2020-01-17 AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 relative aux délégations des compétences eaux et assainissement ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/03/04-8-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 relative à la désignation des représentants d'API au sein du SIREG (SMF)° ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2022/01/01 du Conseil municipal de la ville d'Issoire en date du 15 février 2022 relative aux modifications des représentants de la commune d'Issoire au sein du SIREG ;

**VU** la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIREG mise à jour et ci-annexée ;

**CONSIDÉRANT** que suite au changement d'un représentant de la commune d'Issoire, il est nécessaire de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région (SIREG) ;

**CONSIDÉRANT** les opérations de vote ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 103

- Pour : 103
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider la désignation du nouveau représentant titulaire de l'Agglo Pays d'Issoire, en remplacement de Madame Florence DUBESSY, pour la commune d'Issoire au sein du SIREG, telle qu'elle figure ci-dessus ;
- De valider la liste des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du SIREG mise à jour et telle qu'elle figure en annexe ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/04/2022